



Rapport du Conseil municipal n°11
Présentation du rapport d'orientation budgétaires (ROB) de l'exercice 2026
débat d'orientation budgétaire
1.P.J : ROB

GOVERNANCE**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 16 AVRIL 2026****N° : 2026-**

Nombre de membres : 33
Membres en exercice : 33

Le Conseil municipal de la ville du Raincy, dument convoqué par le M. le Maire, est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire.

Date de convocation :**Présents :****Date d'affichage :**

Absents :

Vote :**Secrétaire de séance :**

Pour :
Contre :
Abstention :

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire et DOB 2026**RAPPORTEUR : Monsieur Nicolas Cuadrado**

Le présent rapport est soumis au Conseil municipal par la nouvelle équipe municipale issue de l'élection récente du Maire, dans un contexte où l'exécutif nouvellement installé découvre une situation administrative, comptable et financière particulièrement complexe.

Il importe, à ce titre, de souligner que ce document n'a pas été établi à partir d'une lecture politique ou partisane des données, mais sur la base d'un travail d'analyse conduit par la nouvelle direction générale et appuyé par deux équipes extérieures n'ayant jamais travaillé pour la Ville, de manière à garantir le recul, l'objectivité et toute la neutralité nécessaire à l'appréciation de la situation.

Cette démarche répond à une exigence de sincérité vis-à-vis du Conseil municipal et des habitants, alors même que les premiers constats font apparaître des désordres comptables, des retards de mandatement, des dépenses insuffisamment rattachées, ainsi qu'un niveau de fragilité budgétaire qui rend la lecture des comptes plus difficile et la construction du budget 2026 particulièrement sensible. Le Maire, récemment élu, est ainsi conduit à prendre ses fonctions au moment où se révèlent des difficultés financières et organisationnelles importantes, qui imposent à la collectivité un travail simultané de clarification, de sécurisation et de redressement.

Le présent rapport a donc pour objet d'accompagner la communication du Rapport d'orientations budgétaires 2026 au Conseil municipal, en exposant de manière synthétique le cadre dans lequel s'inscrit la préparation du budget primitif 2026, les principaux constats relatifs à la situation financière de la Ville et les orientations proposées pour l'exercice à venir.

Objet du rapport

Le présent rapport vise à permettre au Conseil municipal de débattre des orientations générales du budget 2026 en disposant d'une lecture claire des contraintes pesant sur la collectivité, des marges de manœuvre encore disponibles et des priorités qui devront guider l'action municipale au cours de l'exercice.

Il a également pour finalité de replacer les choix budgétaires proposés dans leur contexte réel, en rappelant que les orientations pour 2026 ne résultent pas uniquement de l'environnement économique et financier national, mais aussi d'une situation locale dégradée, héritée d'exercices antérieurs, dont les effets pèsent directement sur les capacités d'action de la commune.

Cadre général du débat

Le Rapport d'orientations budgétaires 2026 s'inscrit dans un environnement national et local marqué par une forte contrainte sur les finances publiques, une stabilisation relative des dotations, une baisse de certaines ressources de compensation et un maintien de conditions de financement plus exigeantes qu'au cours de la période antérieure.

Pour la Ville, ce contexte externe vient se conjuguer avec une situation financière interne particulièrement dégradée, caractérisée par une insuffisance structurelle des recettes de fonctionnement au regard des charges courantes, une épargne brute très faible, un endettement en hausse et la persistance de retards de mandatement et d'émission de titres affectant la sincérité de lecture des comptes 2025.

Situation financière de la collectivité

L'analyse présentée dans le ROB montre que les données du compte financier unique 2025 soumis au vote ne permettent pas, à elles seules, d'apprécier fidèlement la situation réelle de la Ville, dès lors qu'il a été identifié des dépenses relevant de 2025 ou d'exercices antérieurs non mandatées ou non rattachées, ainsi que des recettes insuffisamment titrées. Il ressort de cette analyse qu'un volume de 5 155 k€ de dépenses relevant de 2025 ou d'exercices antérieurs n'avait pas été mandaté ou rattaché, dont 3 074 k€ en fonctionnement et 2 081 k€ en investissement, ce qui dégrade fortement l'appréciation réelle des équilibres budgétaires.

L'analyse en vision 12 mois souligne en outre que, même retraitée des anomalies de calendrier comptable, la section de fonctionnement demeure fragile : les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 24 752 k€, les dépenses réelles de fonctionnement à 23 733 k€, l'épargne brute à 748 k€ et la capacité de désendettement à 18 ans, soit un niveau supérieur au seuil d'alerte généralement retenu.[cite:1] Cette situation signifie que la collectivité ne dispose pas, à ce jour, d'un niveau d'autofinancement suffisant pour faire face durablement à ses charges, au remboursement de la dette et au financement normal de ses investissements.

Sens des orientations 2026

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2026 constituent une première étape de redressement et non l'aboutissement d'un rétablissement complet de la trajectoire financière communale. Elles reposent sur trois exigences complémentaires : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la sécurisation et l'optimisation des recettes, ainsi que la hiérarchisation stricte des investissements au regard de leur caractère obligatoire, engagé ou structurant pour la continuité du service public.

S'agissant du fonctionnement, une attention particulière devra être portée au chapitre 011, dont le poids et la dynamique imposent un plan d'économies structuré sur les principaux contrats et prestations, ainsi qu'au pilotage de la masse salariale, qui doit permettre de renforcer les fonctions indispensables sans compromettre l'équilibre global de la section. S'agissant des recettes, la Ville devra améliorer la fiabilité de la chaîne de facturation, rechercher les produits non émis, optimiser les concours financiers mobilisables et examiner les leviers fiscaux ou tarifaires compatibles avec la soutenabilité pour les contribuables et les usagers.

En matière d'investissement, la programmation 2026 devra être recentrée sur les opérations déjà engagées, sur les travaux strictement nécessaires à la sécurité, à la mise en conformité réglementaire des équipements et à la continuité des services publics, ainsi que sur les engagements liés au pôle culturel, pour lequel un reste à financer subsiste. Le recours à l'emprunt devra être limité au strict nécessaire, compte tenu du niveau d'encours déjà atteint, du poids croissant des annuités et de l'insuffisance actuelle d'épargne brute.

Portée politique et administrative

Le Conseil municipal est ainsi appelé à débattre d'orientations budgétaires qui traduisent une exigence de vérité, de responsabilité et de redressement. Ces orientations ne procèdent pas seulement du contexte économique et financier national : elles résultent également des conditions de gestion et des engagements hérités des anciens mandats, dont les effets continuent de peser et vont peser sur les équilibres budgétaires actuels, sur la structure des dépenses, sur le niveau d'endettement et sur les marges de manœuvre de la collectivité.

Le budget primitif 2026 devra, dans cette perspective, être construit comme un budget de sécurisation et de

remise en ordre, orienté vers la restauration progressive d'une capacité d'autofinancement, la résorption soutenable des déséquilibres constatés et la préservation des services publics essentiels rendus à la population.

Toutefois, au regard des déséquilibres constatés, de la complexité des enchaînements budgétaires et comptables des exercices passés et de l'ampleur des corrections à apporter, il ne peut être exclu que la situation de la Ville appelle, à court ou moyen terme, un examen approfondi par la juridiction financière compétente. Le Conseil municipal doit avoir pleinement conscience que le redressement engagé pourra s'accompagner d'un contrôle extérieur renforcé pour garantir la transparence des conditions de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2026, sur la base du Rapport d'orientations budgétaires communiqué avec le présent rapport ;
- de constater que les orientations proposées pour 2026 s'inscrivent dans un objectif de redressement progressif des équilibres financiers de la Ville ;
- de rappeler que la construction du budget primitif 2026 devra intégrer une priorité absolue de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de sécurisation des recettes et de hiérarchisation des investissements ;
- de souligner que les contraintes actuelles trouvent également leur origine dans les conditions de gestion héritées des exercices antérieurs, lesquelles imposent à la collectivité un effort de réorganisation, de pilotage et de redressement pluriannuel.